

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie@villerspol.fr

COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 08 juin 2026

Présents :

M. YZANIC Olivier, Maire, Mme GRAVELINE Anne, M. DUCLAYE Éric, Mme MARTEL Christelle, M. DRICOT Olivier, Mme CAUCHY Isabelle, Mme RENAUT Sylvie, Mme ALGLAVE Marie-Claire, M. GOFFART Benoit, M. TREDEZ Wladimir et M. POIRETTE Romain

Absent excusé :

M. DUVERGER Elie-Corentin donne procuration à M. MERLIN Alexis
Mme BERTON Hélène-Catherine

Absent :

M. MARTEL Aurélien

Secrétaire de séance : Mme RENAUT Sylvie

Début de séance à 19h00.

Après avoir signalé l'ouverture de la session et l'atteinte du quorum, Monsieur le Maire, Olivier YZANIC, ouvre la séance et procède à l'appel nominal.

Un administré a participé au conseil municipal

1. Approbation du précédent compte rendu, soit le 28 avril 2026 ;

Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des observations à formuler concernant le précédent compte-rendu et s'ils en approuvent la rédaction :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Demande de subvention pour les voiries : Ruelle Campion et Chaussée Brunehaut au Département du Nord par le biais de l'ADVB - Voirie Communale ;

M. le Maire explique que le département finance à hauteur de 40% du montant total HT, auparavant à 50%, la rénovation des routes communales par le biais d'une subvention.

Pour cette année, il est prévu de refaire la ruelle Campion à la suite des travaux d'assainissement (eaux pluviales et usées + eau potable) qui se feront au cours du dernier trimestre de cette année. Deux zones seront également refaites en même temps au niveau de la chaussée Brunehaut, à la fin de la montée Wibaille vers le pont du Tordoir et entre le n°1165 et le n°1400.

M. POIRETTE demande si ces demandes de subventions sont plafonnées ; la réponse est que, jusqu'à présent, toutes les demandes réalisées ont été subventionnées à hauteur du montant demandé.

Pour la ruelle Campion, le coût de ces travaux sera de 28164,10 € HT, une participation de la part de Noréade viendra en complément. En effet, l'entreprise attribue une contribution calculée au m² qui correspond au montant pour le rebouchage des tranchées.

Pour la chaussée Brunehaut, le coût s'élève à 30 221,49 € HT pour un total de 325 mètres linéaires.

Ces deux montants comprennent le rabotage, l'arasement des accotements et la remise en état de la couche de roulement (macadam).

Arrivée de Mme CAUCHY Isabelle à 19h10

M. POIRETTE s'interroge sur les obligations de prises de contact avec d'autres entreprises ; Mme ALGLAVE indique que le montant minimal pour engager un marché public est de 100 000 €.

Cette année, l'ouverture de la plateforme pour le dépôt des dossiers de demandes de subventions a été décalée de deux mois en raison des élections municipales. Les travaux devant commencer à la suite des travaux d'assainissement prévus en septembre par Noréade, une demande de dérogation sera faite, vu le retour du Département prévu en décembre.

M. POIRETTE indique que la rue des Écoles et la rue de la Fontaine sont en mauvais état. M. le Maire précise que le réseau d'eau doit être refait dans ces rues et que ces dernières seront remises en état par la même occasion. Une tarification pour l'enfouissement des fils électriques, rue des Écoles, avait été réalisée par Mme BERTON, auprès du syndicat d'électrification. L'objectif serait de réaliser ce projet en même temps que l'assainissement et la réfection des trottoirs.

M. le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'effectuer la demande de subvention ADVB-VC et de signer tous les documents et actes nécessaires au bon déroulement du projet :

Les voix dont réparties de la façon suivante :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Demande d'autorisation de rayer des livres de bibliothèque de l'inventaire ;

Mme GRAVELINE indique qu'un désherbage a été fait dans le stock des livres avec l'informatisation de la bibliothèque. Les ouvrages obsolètes, abîmés, en doublon ou qui ne sont plus utilisés ont été mis de côté. Ces ouvrages appartenant à la commune, une autorisation est nécessaire pour les retirer de l'inventaire.

M. TREDEZ s'interroge sur le devenir de ces livres. La question n'a pas encore été tranchée, mais les exemplaires en meilleur état pourraient être cédés à des associations, tandis que les autres seraient détruits ou recyclés.

La liste étant assez longue, une partie a déjà été retirée et une autre mise en avant afin de vérifier si ces éléments sont empruntés.

Certaines bibliothèques organisent des ventes de charité afin de reverser les bénéfices à des œuvres, telles que le Téléthon. Compte tenu du volume important de livres, la cession de ces ouvrages à une entreprise pourrait être envisagée ; Mme GRAVELINE précise qu'elle compte solliciter la médiathèque départementale pour obtenir des conseils.

M. TREDEZ interroge sur la possibilité de faire des dons à l'étranger ; Mme RENAUT indique disposer d'un partenariat avec une école au Congo.

M. DUCLAYE questionne Mme GRAVELINE sur le nombre d'ouvrages disponibles à la bibliothèque, cette dernière en dénombre plus de 3 000.

M. POIRETTE demande quel est le volume de fréquentation en dehors du public scolaire. Mme GRAVELINE précise qu'une enquête du ministère de la Culture a été réalisée, mais elle n'est plus en mesure de donner le chiffre exact. Elle souligne toutefois que la commune est assez mal classée au prorata du nombre d'habitants.

M. TREDEZ précise que la commune a la chance de disposer de cette très belle bibliothèque.

Les voix sont réparties de la façon suivante :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Convention d'adhésion aux services de prévention du CDG 59 – Pôle santé au travail ;

M. DUCLAYE précise qu'à la suite d'une demande de visite médicale pour un agent, une sollicitation a été adressée aux services de santé au travail. Toutefois, il n'existe plus de convention à jour avec le Centre de Gestion du Nord, la recherche d'un médecin du travail étant complexe compte tenu de la spécialité requise.

M. POIRETTE souligne que, bien qu'aucune convention ne soit obligatoire, sans celle-ci les agents ne peuvent bénéficier de visites médicales. Mme ALGLAVE rappelle qu'il s'agit pourtant d'une obligation, notamment après un recrutement ou un arrêt maladie.

Le coût de l'adhésion au CDG59 est fixé à 85 € par an et par agent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention à l'unanimité :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Convention relative à la mise à disposition de l'exercice du droit de pêche à l'étang ;

M. DUCLAYE indique qu'à la suite du conseil du 9 avril dernier portant sur l'installation d'un ponton et l'échéance de la convention actuelle au 31 août 2026, la Fédération de Pêche 59 a transmis une nouvelle proposition. Celle-ci fixe le loyer annuel à 4 339,11 € TTC pour une durée de 5 ans.

M. POIRETTE s'interroge sur le calendrier des travaux d'accès PMR, non mentionnés dans le document. Bien qu'aucune réponse n'ait pu être apportée, cet engagement se fera dans les 5 ans. Il soulève également un souci au niveau des dates et de la durée de la convention. En effet les dates indiquées ne correspondent pas à 5 ans.

M. DUCLAYE signale qu'un courrier sera adressé à la Fédération de Pêche afin de modifier les dates pour que la convention corresponde à 5 ans.

A ce terme, M. le Maire demande l'autorisation pour signer la convention qui sera modifiée, les votes sont répartis de la façon suivante :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Informations diverses (copieurs, enfance ...) ;

✓ Mme ALGLAVE indique qu'elle a rencontré la société Rex Rotary concernant le contrat des copieurs de la mairie et de l'école. Celui-ci a débuté il y a deux ans pour une durée totale de 5. Cette dernière précise que la clause qui reprend le nombre de copie en début de contrat (offre) est multiplié par 10 par rapport au réel consommé. Une relève annuelle arrivera en juillet, à ce terme une négociation pourra être réalisée.

Le nombre de page en A3 et A4 consommé par l'école est de 67 000 en monochrome, pour la mairie : 16 000 monochrome et 24 000 couleurs.

Cette société propose également d'autres prestations : sécurité réseau, téléphonie, affichage dynamique tactile intérieur et extérieur.

M. DUCLAYE demande, à titre indicatif, le coût de revenu pour les impressions. Mme ALGLAVE précise que les montants sont définis pour 100 pages A4 soit 0,45€ en noir et 4,5€ en couleur.

✓ M. DRICOT explique qu'un groupe de travail sur la mise en place d'un accueil périscolaire s'est réuni une fois et a produit un sondage diffusé auprès des familles ayant des enfants entre 3 et 11 ans (scolarisés ou non sur la commune). 50% des familles ont répondu. Une prochaine réunion est prévue le 9 juin avec dépouillement du sondage et perspective de construction du projet. La volonté est de mettre en place ce projet à la toussaint.

✓ Le Conseil Départemental du 59 a sollicité les communes pour la mise en place d'une enquête auprès des 15-21 ans afin d'estimer la prévalence des violences et de l'exploitation sexuelle des mineurs dans le département du Nord. Cela permettra d'évaluer les connaissances des 15-21 ans concernant les ressources existantes pour lutter contre ce phénomène et accompagner les victimes pour adapter la stratégie départementale. Cette enquête est anonyme. Des affiches avec le QR code permettant de répondre à l'enquête ont été disposées dans les lieux fréquentés par cette classe d'âge (arrêt de bus, salle de sport) sur les panneaux d'affichage et distribuées dans les boîtes aux lettres des familles où un jeune de cette classe d'âge réside explique M. DRICOT.

Ce dernier précise que le groupe de travail propose de mener une réflexion concernant la question de l'information des enfants sur les risques et les moyens de dénoncer les violences faites à leur encontre au niveau local à partir d'un groupe de travail élargi (représentant des familles, de l'école, des jeunes et de personnes ressources à identifier). Il se pose la question de la compétence de l'équipe municipale sur le sujet et questionne la compétence du CCAS.

✓ Les actions en lien avec l'association Sweety Pets et les bénévoles ont démarré constate M. DRICOT. En effet sur un site de la chaussée Brunehaut, 12 chats(tes) avaient été repérés(es), 10 ont été stérilisés(es) et identifiés(es) à ce jour. Ils sont adoptés(es) ou en famille d'accueil. Au niveau de la montée Wibaille, une personne bénévole s'occupe des chats(es) errants repérés dans la rue, notamment en les nourrissant et deux ont été stérilisés(es) et identifiés (es). Le système fonctionne donc bien.

7. Questions diverses

✓ M. POIRETTE demande à l'assemblée, qui est prioritaire entre un vélo et une voiture, en effet ce dernier s'est retrouvé dans la situation où il a dû s'arrêter en vélo car la voiture ne lui a pas laissé la place de passer. Plusieurs membres précisent qu'il s'agit bien des vélos qui ont la priorité sur les voitures, d'autant plus sur une voie réservée au vélo.

Chacun constate que les problèmes d'incivilités sont récurrents malgré la mise en place de signalétiques.

✓ M. POIRETTE constate que le compte rendu de la réunion avec l'architecte concernant l'église n'est pas arrivé et demande si une commission de sécurité a déjà eu lieu. La réponse est que la mairie est en effet en attente de ce document et que le projet suit son cours.

Ce dernier conseille fortement la sollicitation d'un assistant maître d'ouvrage qui pourrait aider à la réalisation et au suivi du projet de l'Eglise vu le montant et la complexité des travaux. M. DRICOT approuve cette proposition en indiquant qu'il s'agirait d'un accompagnement. M. le Maire indique que le projet doit être suivi en direct par la mairie. Mme CAUCHY propose de se rapprocher de la commune de Frasnoy, qui a procédé à une restauration de son église. La question sera rediscutée.

✓ Mme MARTEL rappelle que les membres du conseil municipal sont invités à se rendre à l'exposition de Mme DEGAND organisée le dimanche 14 juin pour partager un verre de l'amitié.

✓ Mme MARTEL indique que le parcours du cœur du 07 juin dernier a accueilli 180 participants et pu obtenir 507 € de dons en partenariat avec le MSP (organisation et animation), le Docteur BRICHANT, l'Association famille rurales et les Vergers Tellier pour les fruits. Les sacs offerts au retour ont été bien appréciés par les participants.

Suite aux intempéries, des modifications de dernières minutes ont été faites pour éviter de passer dans les endroits très humides. Il est proposé de faire un fichier avec des photographies pour permettre le repérage aux croisements plus complexes.

✓ M. GOFFART précise que le marché des producteurs va recevoir au moins 14 exposants, le maraicher a malheureusement dû annuler sa venue. La rue des écoles sera libre à la circulation, le marché sera positionné sur le parking de la bibliothèque et dans la montée du stade de football en parallèle avec Festifoot organisé par l'USVP. Une communication doit avoir lieu sur Canal FM et également pour la caisse à savon prévue le 21 juin à la suite de la fête de la musique le 20 juin.

✓ M. TREDEZ et MERLIN soulignent l'investissement de Mme GRAVELINE dans le nouveau site internet, très bon site, bien clair.

M. le Maire clôture de la séance à 20h45

Fait à Villers-Pol le 19 juin 2026

M. le Maire,
Olivier YZANIC

